

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/12/2014 à 19H30

**Présents** : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - GONAND  
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER – REYROLLE  
SCHWARTZ - DUMAS.

**Absent avec excuse** : MM. HAGEN.

**Absent sans excuse** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme DUMAS.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour.
- **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22.10.2014

### **Point N°3 – Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une voie communale à Haute-Rentgen – Avenant N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** l'avenant N°1 d'un montant de 1.124,59 H.T. relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre assuré par le Bureau d'Etudes BEREST dans le cadre de l'aménagement d'une voie communale à Haute-Rentgen.

### **Point N°4 – Modification des statuts de la CCCE – Compétence obligatoire Groupe 2 « Actions de Développement économique »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable concernant la modification de la compétence de la Communauté de Communes par l'ajout dans le groupe de compétences obligatoires, 2e Groupe « Actions de développement économique », de l'action suivante « Création, aménagement et gestion d'équipements à vocation économique, actions de développement économique situées hors du périmètre de la Communauté de Communes et présentant un intérêt pour l'ensemble de ses communes membres ».

### **Compétence Aménagement Numérique – Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **émet** un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle.

#### **Point N°5 – Sécurisation du système WIFI dans les gîtes – devis ORANGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis présenté par ORANGE relatif à la sécurisation du système WIFI des gîtes moyennant un loyer mensuel de 54,90 € H.T. sur une durée de 60 mois.

#### **Point N°6 – Adhésion au CNAS (Centre National d'Action Sociale)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide :**

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 01/01/2015

et autorise en conséquent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) de verser au CNAS une cotisation d'un montant de 197,89 € par agent soit une cotisation totale de 791,56 € pour 4 agents.

Avec application d'un montant minimum (plancher) et d'un montant maximum (plafond) par agent (montants arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration)

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet d'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.

3°) de désigner Mme HERFELD Cécile, membre du personnel, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

#### **Point N°7 – Recensement de la population – nomination de l'agent recenseur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **nomme** Mademoiselle WINTERRATH Sarah en qualité d'agent recenseur à compter du 5 janvier 2015 au 14 février 2015.

➤ **donne** son accord pour qu'une indemnité d'un montant de 866 € brute lui soit versée dans la cadre du recensement de la population qui aura lieu sur la commune du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

#### **Point N°8 – Décisions modificatives au budget**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2014, à savoir :

Crédits à ouvrir : article 2031 « Frais d'études » – : +6.700€

Crédits à réduire : article 020 « Dépenses imprévues » : - 6.700€

➤ **accepte**, les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2014, à savoir :

Crédits à ouvrir : article 2118 « Autres Terrains » : + 540€

Crédits à réduire : article 020 « Dépenses imprévues » : - 540€

**Point N°9 – Extension de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux du Acker à la production d'eau potable**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** :

- d'intégrer les compétences de production, d'approvisionnement et de commercialisation d'eau potable dans l'objet du syndicat,

- d'approuver la modification des statuts et notamment son article 2 comme suit « Ce syndicat a pour objet la production, l'approvisionnement, l'adduction, la distribution aux communes adhérentes et la commercialisation d'eau potable ».

**Création d'un deuxième poste de Vice-Président**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **donne** un avis favorable concernant la création d'un deuxième poste de vice-président à compter de 2015.

**Point N°10 – Vente d'une partie d'une parcelle communale à M. et Mme BREME Patrick**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de vendre une partie du terrain communal situé section N°34 - parcelle N°178 à Monsieur et Madame BREME Patrick, domiciliés à Haute-Rentgen, 21 rue Saint Hippolyte.

Le prix de vente est fixé à 3.000 € de l'are. Les frais d'arpentage sont pris en charge pour moitié par la Commune, l'autre partie restant à la charge des acquéreurs. Les autres frais liés à cette vente sont à la charge des acquéreurs.

Autorise Monsieur Charles DELION, 1er adjoint, à signer l'acte administratif afférent à cette vente.

**Point N°11 – Rythmes scolaires – reversement des fonds d'amorçage au SIVU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** de reverser au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire Jules Verne, la somme de 1.600 € (1er acompte) relative au fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**Point N°12 – Divers**

**1° Convention avec la Commune de Fixem concernant la mise à disposition de l'ouvrier communal de Fixem.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **autorise** Madame le Maire à signer la convention établie entre la Commune de Fixem et la Commune de Basse-Rentgen concernant la mise à disposition de l'ouvrier communal de Fixem employé en CAE du 1er février 2015 au 31 janvier 2016.

## **2° Colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** d'offrir un colis de Noël d'un montant d'environ 25 € aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus.

## **3° Tarifs location Salle Saint-Joseph et ensembles de brasserie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de maintenir les tarifs de location de la Salle Saint-Joseph pour l'année 2015, à savoir :

- 150 € pour les habitants de Basse-Rentgen
- 300 € pour les extérieurs
- 50 € pour la tenue de réunions pour les extérieurs
- 1,50 € pour la location des ensembles de brasserie.

## **4° Tarifs concessions cimetière et columbarium**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de maintenir les tarifs de concessions au cimetière et au columbarium, à savoir :

- Concession cimetière :  
15 ans - 30 € du m<sup>2</sup>  
30 ans - 60 € du m<sup>2</sup>

- Columbarium :  
10 ans - 300 €  
15 ans - 400 €  
30 ans - 800 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 11/12/2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 11/12/2014.

Le Maire  
Viviane WINTERRATH

*V. Winterath*

